

Souscription paroissiale

Chauffage des églises et salles paroissiales.

Chers paroissiens,

Le chauffage des églises et des salles paroissiales représente une charge important pour le budget de notre ensemble paroissial.

Grâce à votre générosité nous sommes en mesure d'assurer un certain confort lors des célébrations (messes, sépultures, célébrations avec les enfants du Catéchisme, etc... qui ont lieu en période d'hiver.

Cependant une possibilité nouvelle s'offre à vous pour ce nouvel appel que nous vous adressons.

Vous avez la possibilité de demander un reçu vous permettant d'obtenir une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Nous espérons que cette nouvelle disposition vous permettra de poursuivre votre aide voire de l'augmenter. En vous remerciant par avance , soyez assurés de mes sentiments dévoués.

Abbé Christian Le Meur
Curé de l'ensemble paroissial de Mamers.

Ensemble paroissial de Mamers.
SOUSCRIPTION CHAUFFAGE DES EGLISES ET SALLES

NOM	PRENOM
ADRESSE	
Code Postal	VILLE

Participe à la souscription pour le chauffage des églises et salles paroissiales

et verse la sommes de : 20€ 30€ 50€ autre montant :

Pour les personnes désirant un reçu fiscal (don minimum de 20 €) :
Votre chèque , libellé impérativement à l'ordre de Association Diocésaine du Mans, est
à adresser accompagné du coupon réponse :
soit au presbytère de Mamers
soit vous le déposez sous enveloppe dans les corbeilles lors des quêtes.

Un reçu fiscal vous sera adressé par l'Association Diocésaine du Mans.

pour les personnes qui ne souhaitent pas de reçu fiscal

Votre don, espèce ou chèque libellé à l'ordre de AD Paroisse de Mamers est à faire
parvenir au presbytère ou à déposer dans les corbeilles des quêtes.

Fait à
Le